

Rapport de présentation des orientations budgétaires des budgets annexes :

Eau, Assainissement, SPANC, Déchets Ménagers

Conseil d'agglomération du 15 novembre 2018

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT.

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- les engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- la structure des effectifs ;
- les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail...

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération (<http://www.agglo-compiegne.fr>, rubrique « délibérations »).

Introduction

Le présent rapport résume les orientations budgétaires des budgets : Eau, Assainissement, SPANC, Déchets Ménagers.

Le vote de ces budgets intervient avant la clôture de l'exercice 2018.

Aussi, il est proposé d'exclure une partie des dépenses recensées du budget primitif pour les inclure au futur budget supplémentaire (BS), dépenses qui seront financées par les résultats excédentaires de l'exercice 2018.

De même les évolutions du périmètre courant 2019 seront intégrées au fil de l'eau lors des décisions budgétaires futures.

À noter que La préparation des budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aéroport, et transport) dont l'équilibre dépend d'une participation du budget principal sera menée simultanément avec celle de ce dernier.

Sommaire

	Page
Préambule	1
Introduction	1
I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DES BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC ET DECHETS MENAGERS	3
A- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET EAU	3
B- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT	7
C- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET SPANC	10
D- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET DECHETS MENAGERS	11
II. AUDIT DE LA DETTE	
A- SYNTHESE DE LA DETTE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, DECHETS MENAGERS) AU 01/01/2019	14
B- DETTE PAR TYPE DE RISQUE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, DECHETS MENAGERS)	14
C- DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE	15
III. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2017-2019)	16
IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	16

I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DES BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC ET DECHETS MENAGERS

A- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET EAU

I. Le contexte

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau.

Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entraîné la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

Les communes de : Compiègne, Lacroix St Ouen, Bienville, Margny-lès-Compiègne et Venette ont signé des conventions de gestion avec l'ARC en 2017.

Conventions renouvelés pour année supplémentaire pour les communes de Bienville, Margny-lès-Compiègne et Lacroix St Ouen.

II. Le bilan de l'année 2018

- La reprise de la distribution d'eau de Compiègne au 1^{er} janvier 2018,
- La reprise de la DSP de la commune de Venette au 1^{er} janvier 2018,
- La poursuite du travail en cours pour l'intégration de l'actif et du passif du SIAEP de Choisy au Bac,
- La poursuite du travail engagé avec les SIAP de Longueil Ste Marie et de Bonneuil en Valois,
- Le choix des délégataires, SAUR et SUEZ, pour la délégation du service public de l'eau potable. La concession de service public (CSP) prendra effet contractuel au 1^{er} octobre 2018,
- La reconduction des mesures agro-environnementales sur le Bassin d'alimentation de captage,
- La Poursuite du développement de la charte « 0 phyto » pour les espaces verts pour les communes de l'ARC (Support technique à sa mise en place par l'ARC et le CPIE de l'Oise),
- Le Conseil agricole individualisé sur la gestion de la fertilisation azotée afin de protéger la ressource vis-à-vis des nitrates sur les Bassins d'alimentation de captage de Baugy et de l'Hospice,
- La formation au jardinage écologique pour l'ensemble des jardiniers de l'ARC,
- Le suivi de la nappe du captage de l'Hospice,
-

III. Les objectifs de l'année 2019

- La reprise de la gestion du service public de production et de distribution d'eau potables des communes de Margny-lès-Compiègne, Bienville, et Lacroix Saint Ouen,
- La Reprise de :
 - ✓ SIAEP de Verberie St Vaast De Longmont
 - ✓ Néry
 - ✓ SIAEP d'Auger St Vincent (Béthisy -St-Martin)
 - ✓ Saintines
 - ✓ Béthisy-St-Pierre
- La poursuite des travaux du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau (2019-2022),
- La mise en place de plans de gestion différenciée au sein des communes visant le « zéro pesticide »,
- Le développement du bio dans la restauration collective en aidant les communes à rédiger leurs cahiers des charges lors des renouvellements de marchés d'alimentation,
- La poursuite des actions engagées en 2018.

IV. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
011- Charges à caractère général	683 253,56	376 200,00	-45%
012- Charges de personnel et frais assimilés	143 000,00	143 000,00	0%
66- Charges financières	54 326,00	90 512,23	67%
023- Virement à la section d'investissement	362 777,14	952 384,17	163%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	907 538,70	669 503,60	-26%
Total	2 150 895,40	2 231 600,00	4%

Recettes de fonctionnement	BP* 2018	DOB** 2019	BS
002 Résultat de fonctionnement reporté			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 345,40	83 600,00	41%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 710 000,00	2 100 000,00	23%
74 Subventions d'exploitation	7 800,00	48 000,00	515%
75 Autres produits de gestion courante	13 750,00	-	-100%
77 Produits exceptionnels	360 000,00	-	-100%
Total	2 150 895,40	2 231 600,00	4%

* BP avant reprise des résultats

** DOB avant reprise des résultats

Une progression globale de 80,7 K€ des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2018 (avant la reprise des résultats 2017) qui s'explique essentiellement par :

- **-307 K€ de Charges à caractère général** liés principalement à :

- (-175 K€) : Arrêt du contrat d'exploitation du service de production d'eau (ancien périmètre de l'ARC) et de celui de saint sauveur (échéance janvier 2019) suite à la signature de la Nouvelle DSP,
 - (-47 K€) : ajustement du coût de l'animation du contrat azoté et d'analyse de reliquats azotés et sols (marché notifié début 2018),
 - (-40 K€) : ajustement du coût des animations auprès des agriculteurs par rapport aux réalisations des années antérieures.
- **+ 36 K€ de charges financières** (élargissement des compétences de l'ARC)
- **Le virement à la section d'investissement** (952 K€) et **les dotations aux amortissements** (669 K€) totalisent 1,6 M€ en 2019 à comparer aux 1,27 M€ en 2018, permettant ainsi d'améliorer le niveau d'autofinancement.

Les dépenses de fonctionnement seront financées par :

- 2,1 M€ de redevances collectés
- 83 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 48 K€ de Subvention « animation du contrat azoté et d'analyse de reliquats azotés et sols »

NB : le projet du budget est construit sur la base des tarifs fixés par délibération du 27 septembre 2018.

b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
040- Opérations d'ordre de tranfert entre sections	59 345,40	83 600,00	41%
16- Emprunts et dettes assimilées	123 104,91	134 004,43	9%
20- Immobilisations incorporelles	121 865,53	114 283,34	-6%
21- Immobilisations corporelles	260 000,00	500 000,00	92%
23- Immobilisations en cours	716 000,00	850 000,00	19%
27- Autres immobilisations financières	52 000,00	-	-100%
Total	1 332 315,84	1 681 887,77	26%
BP 2017 avec les RAR			
Recettes d'investissement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
021 Virement de la section d'exploitation	362 777,14	952 384,17	163%
040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections	907 538,70	669 503,60	-26%
27 Autres immobilisations financières	52 000,00	50 000,00	-4%
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	10 000,00	0%
Total	1 332 315,84	1 681 887,77	26%

* BP avant reprise des résultats

** DOB avant reprise des résultats

Le programme d'investissement 2019 est le suivant :

Programme d'investissements 2019	Projet du budget avant reprise des résultats	Projet du budget Complémentaire après reprise des résultats	Total
Travaux sur réservoir			-
Réfection réservoir de Lacroix Saint Ouen	-	200 000	200 000
Reprise de la résine du réservoir intercommunal à Margny-Lès-Compiègne	100 000	-	100 000
Rachat de compteurs	550 000	-	550 000
Travaux (Schéma directeur)			
SDAEP construction du réservoir des Hospices	200 000	100 000	300 000
Travaux sur réseaux			
Rue de Compiègne, Le Meux			
Rue des Lombards, Compiègne			
Rue Raymond Poincaré, Choisy au Bac	485 000	800 000	1 285 000
Rue du tour de ville tranche 1, Clairoux			
Refoulement entre Retondes et Vieux Moulins tranche 1			
Etudes			
Sécurisation du réseau de distribution	15 000	-	15 000
MO réservoir de Lacroix Saint Ouen et MO SDAEP	112 000	8 000	120 000
Total	1 462 000	1 108 000	2 570 000

Les dépenses d'investissement seront financées somme suit:

- 952 K€ de virement de la section d'exploitation
- 669 K€ d'opérations de transfert entre sections
- 50 K€ : deuxième versement lié à la vente du bâtiment rue du Four Saint Jacques à Compiègne (délibération du 27 septembre 2018)
- 10 K€ de FCTVA.

À noter que les résultats 2018 seront repris dans le cadre d'une future décision modificative et permettront d'intégrer 1 108 000 € destinés à financer les travaux détaillés dans le tableau ci-dessus.

V. Plan pluriannuel d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2018-2020 sont détaillées en annexe 1.

B- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Le contexte

Un système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.

Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne est constitué de huit systèmes d'assainissement, auxquels se sont ajoutés au 1^{er} janvier 2018 (Suite à l'élargissement de la compétence « Assainissement » aux communes de l'ex-CCBA après la fusion des deux EPCI au 1^{er} janvier 2017) :

- le système de la station d'épuration de Verberie
- et celui de la station d'épuration de Béthisy Saint Pierre.

La commune de Saintines étant raccordée sur la station de St Sauveur déjà gérée par l'ARC, le nouvel EPCI n'aura que les réseaux à gérer en plus.

II. Le bilan de l'année 2018

- Plusieurs centaines de raccordements et de mises en conformité ont lieu chaque année ainsi que les travaux de réhabilitation du réseau,
- La poursuite des travaux engagés pour l'intégration des communes de l'Ex-CCBA
- La poursuite de la réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants
- La poursuite des travaux de construction de la station d'épuration de Choisy au Bac et sur les réseaux de transfert,
- Le raccordement de la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen et la suppression de la lagune : marché engagé, démarrage des travaux dès l'accord de subvention de l'agence de l'eau
-

III. Les objectifs de l'année 2019

- La poursuite des travaux engagés pour l'intégration des communes de l'Ex-CCBA
- La mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore sur la station de Clairoix
- La poursuite de la réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants
- Travaux de raccordement de la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen et la suppression de la lagune,
- L'achèvement des travaux de la station d'épuration de Choisy au Bac et travaux sur les réseaux de transfert.
- La réalisation d'une étude d'impact pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station intercommunale de Lacroix Saint Ouen
- La réhabilitation de postes de refoulement, montrant de fortes dégradations de leur génie civil et la mise en place d'un traitement anti-H₂S
- La création de postes de refoulement à Compiègne (à proximité de la caserne des pompiers) ainsi qu'entre Jonquières et Le Meux.

- Le dévoiement du réseau au niveau du stade de foot de Margny les Compiègne.
- La réhabilitation du réseau rue Victor Hugo à Choisy au Bac
- Accompagnement du programme de Gestion Urbaine de proximité (GUP) : Echarde et Vivier Corax à Compiègne
- Création de deux postes de refoulement.

IV. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
011- Charges à caractère général	306 500	484 000	58%
012- Charges de personnel et frais assimilés	132 500	150 000	13%
023- Virement à la section d'investissement	674 877	503 692	-25%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 012 686	2 247 649	12%
66- Charges financières	517 623	562 452	9%
Total	3 644 187	3 947 793	8%

Recettes de fonctionnement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	570 837	579 093	1%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 868 000	3 264 000	14%
74 Subventions d'exploitation	200 000	100 000	-50%
75 Autres produits de gestion courante	5 350	4 700	-12%
Total	3 644 187	3 947 793	8%

* BP avant reprise des résultats

** DOB avant reprise des résultats

Une progression globale de 303 K€ des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2018 (avant la reprise des résultats 2017) qui s'explique essentiellement par :

- **+ 177 K€ de Charges à caractère général** liés principalement aux travaux d'entretien des réseaux et de voiries (curage de lagunes d'épuration, entretien du chemin d'accès à la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen)
- **+ 17 K€ de charges de personnel**
- **(-171) K€ de virement à la section d'investissement**
- **+ 235 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections** liés au changement de périmètre
- **+45 K€ de charges financières** (changement de périmètre)

Les dépenses de fonctionnement seront financées principalement comme suit :

- 579 K€ d'opération de transfert entre sections
- 3 M€ de redevances collectées. Montant ajusté par rapport au réalisé de 2018 (2,6 prévus en 2017)
- 264 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015)
- 100 K€ de primes d'épuration

NB : le projet du budget est construit sur la base du maintien de la redevance assainissement au niveau de 2018.

b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	570 837	579 093	1%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 915 336	2 538 978	33%
20 Immobilisations incorporelles	110 000	143 192	30%
21 Immobilisations corporelles	945 000	349 078	-63%
23 Immobilisations en cours	1 112 390	680 000	-39%
27 Autres immobilisations financières	408 500	-	-100%
Total	5 062 064	4 290 341	-15%

Recettes d'investissement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	
021 Virement de la section d'exploitation	674 877	503 692	-25%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 012 686	2 247 649	12%
13 Subventions d'investissement	1 966 000	39 000	-98%
16 Emprunt et dettes assimilées		1 500 000	0%
27 Autres immobilisations financières	408 500	-	-100%
Total	5 062 064	4 290 341	-15%

* BP avant reprise des résultats

** DOB avant reprise des résultats

Le programme d'investissement 2019 est le suivant :

Programme d'investissements 2019	Projet du budget avant reprise des résultats	Projet du budget Complémentaire après reprise des résultats	Total
Études			
Études pour réhabilitation et dévoiement de réseaux			
Études pour mise en place de l'auto surveillance du réseau	143 192	6 808	150 000
Travaux			
Traitement phosphores Clairoux			
Création 2 postes de refoulement			
Réhabilitations de 3 postes de refoulement			
Traitement anti-H2S sur poste			
Travaux sur réseaux: Rue Victor Hugo Choisy au Bac			
Travaux sur réseaux: Contrôles finaux Lachelle			
Branchements individuels et travaux réseaux dont:	1 014 078	4 270 922	5 285 000
Mise en conformité toutes communes			
Réhabilitations toutes communes			
Réhabilitation Echarde et Vivier Corax à Compiègne			
EX-CCBA			
STEP de Choisy au Bac (restes à réaliser)			
Raccordement de Lachelle (restes à réaliser)			
Acquisition (terrain, bâtiment)			
Déversoir d'orage 850 m ² (Choisy au Bac), Parcelle Poste de refoulement 50 m ² (Lachelle)	15 000	-	15 000
Total	1 172 270	4 277 730	5 450 000

À noter qu'un avenant au contrat avec VEOLIA pour l'exploitation du système d'assainissement de Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre et Néry, est à prendre pour la prise en compte de la nouvelle STEP de Béthisy-Saint-Pierre engendrant une forte augmentation des coûts

Les dépenses d'investissement seront financées somme suit:

- 503 K€ de virement de la section d'exploitation
- 2.2 M€ d'opérations de transfert entre sections
- 39 K€ : de subvention de l'agence de l'eau
- 1.5 M€ d'emprunts (l'emprunt affiché pour équilibrer la section d'investissement sera annulé après la reprise des résultats de l'exercice 2018)

À noter que les résultats 2018 seront repris dans le cadre d'une future décision modificative et permettront d'intégrer 4 277 730 € destinés à financer les travaux détaillés dans le tableau ci-dessus.

V. Plan pluriannuel d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2018-2020 sont détaillées en annexe 2.

C- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées

L'assainissement non collectif concerne environ 200 propriétés sur le territoire de l'Ex-ARC (soit 1% environ des propriétés raccordées au réseau d'assainissement collectif).

Ce service a été étendu aux communes de l'Ex-CCBA au 1er janvier 2018 d'où un apport significatif en matière d'installations à réaliser pour le compte de particuliers.

L'évaluation des besoins liés à ce transfert de compétence est en cours, à titre d'exemple :

- À Néry, Deux hameaux sont en Assainissement Non Collectif. Un programme de réhabilitation est à réaliser (coût estimé à 200 k€),
- Saintines: un état des lieux est à réaliser et le programme de réhabilitation à prévoir (10 000 à 15 000 € par installation)

Nous procéderons à des ajustements budgétaires lors des décisions budgétaires modificatives prévues en 2019.

Le projet du budget 2019, ne prévoit pas d'évolution des tarifs entre 2018 et 2019.

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
011- Charges à caractère général	2 220	2 100	-5%
012- Charges de personnel et frais assimilés	10 380	10 500	1%
Total	12 600	12 600	0%

Recettes de fonctionnement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
002- Résultat de fonctionnement reporté	-	-	
70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services	12 600	12 600	0%
Total	12 600	12 600	0%

* BP avant reprise des résultats

** DOB avant reprise des résultats

Les charges de personnel correspondent à 30% du temps d'activité d'un agent affecté pour le reste de son activité au budget assainissement.

b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
20- Immobilisations incorporelles	-	-	-
4581- Total des opé. Pour compte de tiers	70 000	145 000	107%
Total	70 000	145 000	107%

Recettes d'investissement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	0%
4582- Total des opé. Pour compte de tiers	70 000	145 000	107%
Total	70 000	145 000	107%

* BP avant reprise des résultats

** DOB avant reprise des résultats

Les dépenses d'investissement concernent :

- 7 installations à Lachelle pour 105 K€
- 2 installations à Venette pour 40 K€

D- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2019 DU BUDGET DECHETS MENAGERS

Au regard des équilibres budgétaires ci-après, il est proposé de :

- Maintenir le taux de la TEOM (sur l'ancien périmètre de l'Ex-ARC),
- Maintenir la redevance des ordures ménagères (périmètre de l'ex-CCBA) :
Délibération du 27 septembre 2018.

I. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
011- Charges à caractère général	6 983 077	6 991 908	0%
012- Charges de personnel et frais assimilés	168 000	168 604	0%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 137,63	136 491	27%
65- Autres Charges de gestion	277 299	262 135	-5%
66- Charges financières	8 343	3 858	-54%
67- Charges exceptionnelles	27 000	22 000	-19%
Total	7 570 857	7 584 996	0%

Recettes de fonctionnement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
002- Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-
70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 007 000	1 011 000	0%
73- Impôts et taxes	6 448 041	6 544 996	2%
74- Dotations, subventions et participations	115 816	27 000	-77%
77- Produits exceptionnels		2 000	
Total	7 570 857	7 584 996	0%

* BP avant reprise des résultats

** DOB avant reprise des résultats

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2018.

Les principales dépenses de fonctionnement :

- 6,3 M€ de contrats de prestations de services (Collecte et traitement des ordures ménagères,..)
- 100 K€ d'études
- 453 K€ achats de sacs
- 156 K€ de versement estimé au SMDO dans le cadre de l'étalement sur 5 ans de l'indemnité que le SYMOVE a dû régler à VEOLIA pour l'abandon du projet SYMEO (centre de valorisation de Villers Saint-Sépulcre).
- 136 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 168 K€ de charges de personnel (5 agents) :

Libellé Grade
Adjt adm
Adjt adm
Technicien Pal 2CI
Adjt adm Pal 2CI
Adjt tech

À noter qu'un point détaillé sur l'évolution de la masse salariale est prévu lors du futur débat d'orientation budgétaire du budget principal et des autres budgets annexes.

Les dépenses de fonctionnement seront financées essentiellement par un produit prévisionnel de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) estimé à hauteur de 6,5 M€ et 1 M€ de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
16 Emprunts et dettes assimilées	45 103	46 426	3%
20 Immobilisations incorporelles	4 725	1 000	-79%
204- subventions d'équipement versées	50 000	68 000	36%
21 Immobilisations corporelles	710 000	403 900	-43%
Total	809 828	519 326	-36%

Recettes d'investissement	BP* 2018	DOB** 2019	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 138	136 491	27%
10- Dotations, fonds divers et réserves	37 000	61 046	65%
16 Emprunts et dettes assimilées	630 690	321 789	-49%
13- Subventions d'investissement	35 000	-	-100%
Total	809 828	519 326	-36%

* BP avant reprise des résultats

** DOB avant reprise des résultats

Les dépenses d'investissement intègrent principalement:

- 45 K€ de travaux (réfection de la toiture du bâtiment de stockage, Clôture)
- 68 K€ de participations versées aux bailleurs pour la mise en place de conteneurs
- 355 K€ d'achats de matériels (Bacs, composteurs, conteneurs)

Les dépenses d'investissement seront financées somme suit:

- 136 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections
- 61 K€ de FCTVA
- 322 K€ d'emprunts (l'emprunt affiché pour équilibrer la section d'investissement sera annulé après la reprise des résultats de l'exercice 2018).

II. Plan pluriannuel d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2018-2020 sont détaillées en annexe 3.

II. AUDIT DE LA DETTE

A. SYNTHÈSE DE LA DETTE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, DECHETS MENAGERS) AU 01/01/2019

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunts
Budget Service de l'Eau	1 549 345 €	3,30%	9 ans et 3 mois	5 ans et 4 mois	13
Budget Assainissement	19 883 340 €	2,89%	15 ans et 9 mois	8 ans et 5 mois	52
Budget Déchets Ménagers	153 284 €	3,03%	3 ans et 4 mois	2 ans	3
Dettes consolidées au 01/01/2019	21 585 968 €	2,92%	15 ans et 3 mois	8 ans et 2 mois	68

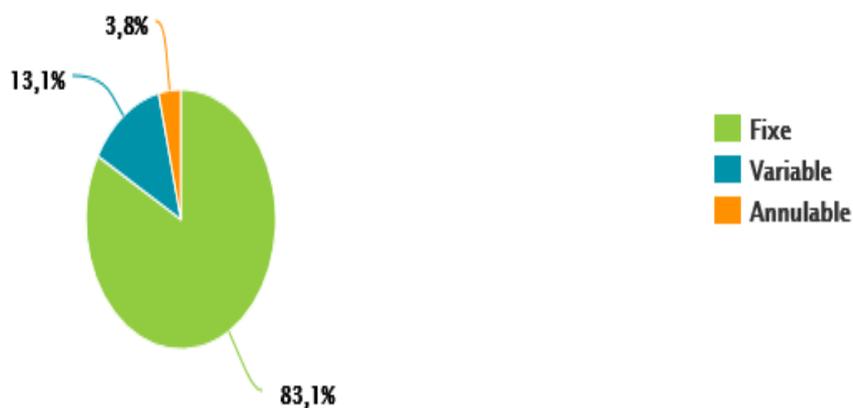
Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, DECHETS MENAGERS)

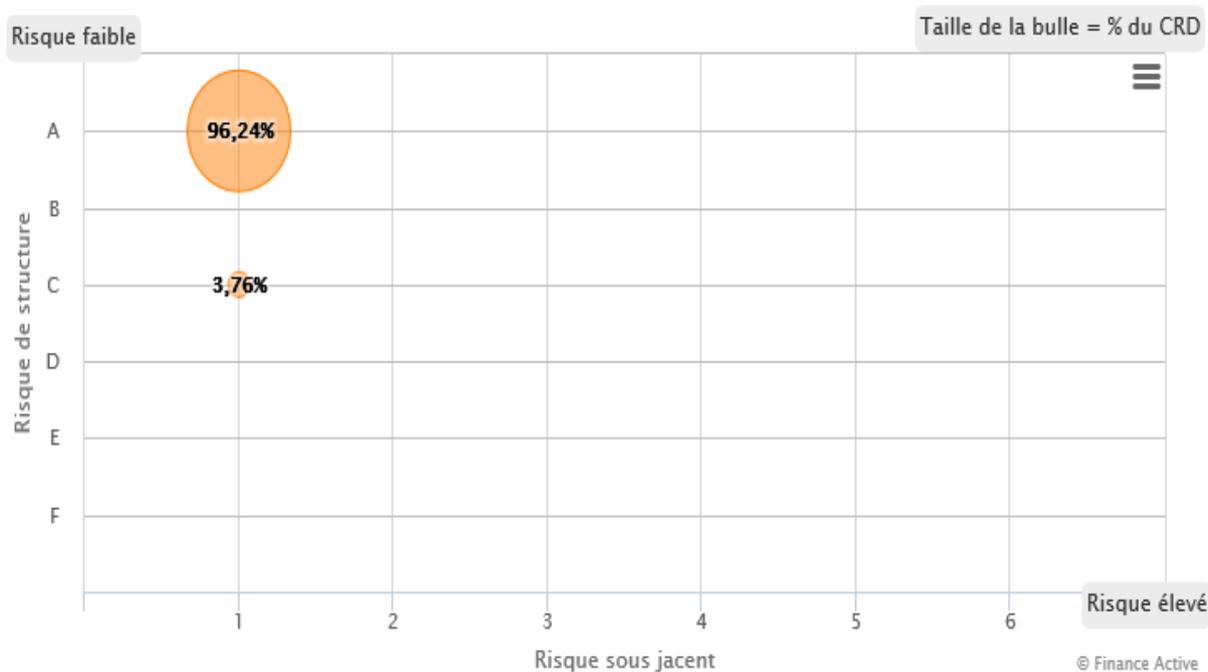
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 940 901 €	83,11%	3,21%
Variable	2 833 333 €	13,13%	0,62%
Annulable	811 734 €	3,76%	4,65%
Ensemble des risques	21 585 968 €	100,00%	2,92%

Dette par type de risque



© Finance Active

C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



© Finance Active

La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « Gissler »
Les 3,76% de l'encours correspondent au taux fixe annulable.

III. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2017-2019)

	CRD en fin de période 2017	Changements de périmètre (transfert compétence)	CRD en début d'année 2018	Remboursement du K	CRD en fin de période 2018	Changements de périmètre (transfert compétence)	CRD en début d'année 2019	Remboursement du K	CRD en fin de période 2019	Evolution du CRD 2018-2019 en €	Evolution du CRD 2018-2019 en %
Budget Service de l'Eau	333 490	1 310 587	1 644 077	148 780	1 495 297	54 048	1 549 345	134 004	1 361 292	- 134 004	-9%
Budget Assainissement	17 183 669	4 329 812	21 513 481	2 106 706	19 406 775	476 565	19 883 340	2 550 201	17 333 140	- 2 073 636	-11%
Budget Déchets Ménagers	198 387	-	198 387	45 103	153 284	-	153 284	46 426	106 858	- 46 426	-30%

Les changements de périmètre sont liés à la reprise de l'ARC de la compétence « distribution et production d'eau » par arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 et l'arrêté modificatif du 21 novembre 2016, ainsi que le transfert de la compétence assainissement des communes de l'Ex-CCBA à l'ARC au 01/01/2018.

À noter que la dette affichée des budgets eau et assainissement reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.

IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

Aussi les données prévisionnelles consolidées sur l'évolution de la situation financière de la collectivité seront détaillées lors du débat d'orientations budgétaires (du budget principal et des budgets annexes nécessitant une participation du budget général) prévu au conseil de février 2019.